



**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2014
PROCES-VERBAL**

Présents : MALAVIEILLE Patrick, Maire

Mme M : SOUSTELLE Marie-Claude, PEREZ Joseph, ARCANGIOLI Annie, FAURE Allain, MILLOT Sophie, MAHOUCHE Youssef, MONTENEZ Karine, DART Didier, FERNANDEZ Martine, CASADO Nicolas, DUMAS Anne-Claire, BRUN Christian, BEDJAOUI Aziza, BAUDUCCO Claude, EUGENE Pascale, JOUVERT Norbert, PORTALEZ Marie-Line, ALBEROLA André, GINEYS Mireille, SERRANO André, JAUZIN Michelle, BRUN André, BOUX Ludovic, JOUVE Rosemonde, ANDRE-MARTIN Colette, SANZ Line, CHAPUS Jean-Louis, NOUI Mohamed

Avaient donné procuration de vote :

FERNANDEZ Martine	à	BRUN André
SANZ Line	à	BOUX Ludovic

Monsieur le Maire rend hommage, en observant une minute de silence, à Monsieur Christian BOURQUIN, Président de Région, décédé en Août. Très touchés par les trop nombreuses disparitions de proches durant l'été, il adresse ses condoléances à la famille de Monsieur CAVALLIER-BENEZET, ancien Conseiller Général, décédé ces derniers jours, ainsi qu'à Monsieur MAHOUCHE. Ainsi qu'aux familles du canton qui ont été touchées par les deuils cet été.

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal du 24 juin ainsi que l'ordre de jour de la séance.

**Pas d'observation
Adoptés à l'unanimité**

I – Bilan de l'été

Monsieur le Maire propose de dresser un bilan de rentrée sur les activités et les fréquentations des structures.

A – La rentrée scolaire

Madame MILLOT dresse un bilan très positif de la rentrée scolaire. Les effectifs sont stables, des inscriptions sont en cours. Les travaux demandés par les Directeurs des établissements ont été réalisés dans les temps. Cette rentrée est marquée par la mise en place des rythmes scolaires.

Elle revient sur les concertations en amont avec les différentes activités qui ont conduit à la mise en place des temps activités périscolaires. Elles se déroulent, par alternance de deux jours, entre les écoles du centre ville et celles de Trescol. Chacune avec des temps d'1 H 30, de 15 h à 16 h30.

Les retours sont très positifs. 99 % des élèves fréquentent les activités proposées gratuitement.

Ces activités proposées sont riches et variées. Elles sont programmées sur 5 périodes, entre chaque vacances scolaires.

Le coût total (fonctionnement, activités, personnel, transport...) s'élève à 130 180 €. L'Etat intervient à hauteur de 90 € par an et par enfant, la CAF, dans les mêmes conditions, à hauteur de 53 €. La charge pour la commune est de 62 260 €, soit par an et par enfant, 152 €.

Une évaluation des dispositifs sera proposée en fin d'année scolaire.

Divers éléments sont communiqués par rapport à l'organisation entre les établissements scolaires, le personnel municipal, les animateurs du centre de loisirs et notamment en ce qui concerne l'accueil du mercredi après.

Madame MILLOT remercie le travail engagé par Madame ADJOUADI, élue aux affaires scolaires sous l'ancienne majorité, Madame GINEYS et Monsieur DART, pour leur aide en fonction de leur délégation, l'administration et les agents intervenant au plus près des enfants.

Madame MILLOT, dans ce même temps, répond à la question diverse posée par le groupe « Réveil Grand'Combien » sur l'organisation des nouveaux rythmes scolaires.

Une discussion s'engage sur le sujet.

B – Fréquentation des équipements sportifs

Monsieur MAHOUCHE constate une baisse des fréquentations au mois de juillet du fait du mauvais temps. Cependant en prenant compte des mois de juin et d'août, le bilan s'équilibre. Un geste a été fait au niveau du prix des entrées à partir du quatrième enfant. Les cours de natation et d'aquagym ont remporté un vif succès. Aucun problème n'est à soulever au niveau du fonctionnement.

C – Maison de Retraite

Madame SOUSTELLE rappelle l'attention particulière portée aux personnes âgées pendant la période estivale. L'établissement a accueilli des personnes à la journée et d'autres, sur un temps déterminé. Elle présente le programme de la « Semaine Bleue ».

D – Activités touristiques

Monsieur ALBEROLA dresse un bilan des fréquentations des sites touristiques basés sur le territoire du Pays Grand'Combien. La météo du mois de juillet défavorable a eu des incidences sur les entrées qui, tout de même, mais qui toutefois se sont équilibrées un mois sur l'autre.

La fréquentation de l'Office du Tourisme est passée de 1 245 en 2013 à 1 211 en 2014.

Monsieur le Maire précise que le site Internet est de plus en plus consulté.

E – Bilan des Festivités

Monsieur PEREZ dresse un bilan positif pour les 10 manifestations organisées. L'affluence a été mitigée en fonction de la météo. Les points majeurs à encourager sont le 14 juillet et le concert pour les jeunes. La demi-finale du Grand-Prix de la chanson a remporté un vif succès.

Monsieur le Maire en profite pour répondre à la question diverse posée par le « Réveil Grand'Combien » portant sur l'annulation de la soirée du 7 août dernier. Il explique les raisons qui ont conduit à cette décision.

Un échange s'engage sur l'organisation des manifestations et les besoins en fonction des prestations et les retours positifs sur l'accueil que réserve la commune aux prestataires.

F – Bilan culturel

Monsieur le Maire, à son tour, indique que l'exposition de Paul Courtin a accueilli près de 500 visiteurs. 1 100 spectateurs ont assisté aux jeudis du Puits et 400 au concert de Radio France.

Le programme de la saison culturelle d'Automne est lancé.

G – Centre de Loisirs

Madame MONTENEZ annonce une augmentation des inscriptions sur le Centre de loisirs tant sur les 3 -11 ans que sur la section Ados. Elle décline les programmes qui ont été ponctués de soirée et de restitution des activités avec les parents autour de moments conviviaux.

Chez le secteur « Ados » le voyage s'est bien déroulé. Les travaux effectués dans le cadre des chantiers éducatifs ont créé une forte cohésion de groupe.

Le secteur « Familles » a permis d'organiser de nombreuses sorties. Les familles ont participé aux soirées et 7 d'entre elles sont parties en vacances.

Madame ANDRE-MARTIN s'interroge sur la fidélisation des touristes sur le territoire.

Une discussion s'engage sur le sujet tout en revenant sur les efforts faits, sur les dernières années, pour impulser des actions auprès du commerce local, sans que suite soit donnée.

II – Décision modificative

Monsieur CASADO propose de procéder à des ajustements budgétaires par le biais de la décision modificative suivante :

01-023	Virement à la section d'investissement	- 2 000 €
01-6811	Dotations aux amortissements	+ 2 000 €
01-021	Virement de la section de fonctionnement	- 2 000 €
01-28031	Amortissements	+ 2 000 €
823-21211	Floralies	+ 813 €
020-213112	Aménagement secrétariat mairie	- 813 €

**Pas d'observation,
Adopté à l'unanimité**

III - Admission en non-valeur

Monsieur CASADO fait part d'une demande du comptable public d'admettre en non-valeur la somme de 39 €, correspondant à un titre de recouvrement de la taxe d'urbanisme. La somme due, inférieure au seuil des poursuites, justifie cette proposition.

**Pas d'observation,
Adopté à l'unanimité**

IV - Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor

Monsieur CASADO indique que la commune se doit d'allouer une indemnité de conseil au comptable du Trésor en charge des fonctions de receveur des communes. Il cite les textes. Une nouvelle décision doit être prise à chaque renouvellement municipal. Cette indemnité annuelle concerne des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Elle est calculée en application du tarif déterminé à l'article 4 de l'arrêté ci-dessus énoncé. Son montant sera automatiquement réactualisé. Il propose d'accorder cette indemnité de conseil au taux de 100% par an auquel il faut y adjoindre une indemnité de confection des documents budgétaires de 45.73 €

**Pas d'observation,
Adopté à l'unanimité**

V - Attribution d'une subvention

Monsieur SERRANO propose d'allouer à l'association « Les Cabanonniers des Pelouses » une subvention de 200 € afin de poursuivre ses actions visant à promouvoir la vie sociale dans le quartier.

**Pas d'observation,
Adopté à l'unanimité**

VI - Instauration d'une déclaration préalable pour édification d'une clôture

Monsieur PEREZ revient sur l'approbation du Plan Local d'Urbanisme sur la commune. En référence à l'article R 421-12 du Code de l'Urbanisme, il propose de soumettre, à déclaration préalable, les projets d'édification de mur de clôture sur l'ensemble du territoire communal. Il motive cette décision qui sera donc intégrée dans la partie règlement du PLU de la commune et applicable immédiatement.

**Pas d'observation,
Adopté à l'unanimité**

VII - Création d'une régie pour le prêt de matériel

Monsieur le Maire indique que la commune est régulièrement sollicitée pour le prêt de matériel soit par des associations soit par des particuliers. Les services techniques doivent s'organiser pour la gestion du stock, pour la préparation et son retour du matériel mais également pour le contrôle du rendu. Il propose de créer une régie pour une meilleure organisation et indique la procédure interne mise en place.

**Pas d'observation,
Adopté à l'unanimité**

VIII - Autorisation pour la démolition de logements de l'Office Public de l'Habitat

Monsieur le Maire indique que l'Office Public de l'Habitat a déposé auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer deux demandes d'autorisation pour démolir :

- 20 logements aux A et B sis au 41 et 42 rue du Thym sur le quartier de Trescol
- 30 logements aux 1 et 3 Impasse Ravel sur le quartier de l'Arboux,

L'assemblée délibérante doit émettre un avis sur ces projets. Il précise que des capitaux, garantis par la commune, reste dus.

Il propose que l'assemblée délibérante émette un avis favorable à la demande de démolition et à la garantis d'emprunt compte tenu des projets de requalification des quartiers en cours.

Monsieur le Maire revient sur le plan d'investissement de l'Office Public de l'Habitat et des actions engagées suite à la fusion avec l'OPH du Pays Grand'Combien.

IX - Création de postes

Monsieur le Maire propose la création d'un poste de rédacteur afin de promouvoir un agent ayant obtenu une promotion interne. Le poste est créé à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2014.

Par ailleurs, dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il convient de créer les postes suivants :

- 4 postes d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non-complet.
Dans un premier temps, les personnes recrutées sur ces postes sont en contrat à durée déterminée et ce jusqu'au 3 juillet 2015. Elles mènent des activités dans le cadre des Temps périscolaires uniquement en période scolaires.
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non-complet pour des activités d'entretien et de nettoyage des bâtiments.
- 1 poste à temps non-complet pour la mise en place d'activités accessoires pour un enseignant (psychologue scolaire) intervenant sur les temps périscolaires

Ces créations seront prises en compte dans le tableau annuel des emplois de la commune.

X – Réforme territoriale

Monsieur le Maire revient sur l'historique de l'intercommunalité et plus longuement rappelle les travaux de concertation entre les maires du canton qui ont abouti à la création de la communauté de communes en date du 14 décembre 2000. Il revient sur les réflexions menées en matière de périmètre,

de transfert de compétences et de personnel. Ce travail collaboratif a permis à toutes les communes de prendre leur place. Elles sont toutes représentées au niveau des vice-présidences.

Monsieur le Maire se réjouit de cette belle réalisation, du travail accompli et de l'utilité de cet établissement qui œuvre depuis de 14 ans. A ce titre, il rend hommage à Denis AIGON, ancien Président.

Monsieur le Maire revient sur la problématique du foncier qui ampute les possibilités sur le territoire et pense qu'il faut s'adapter aux évolutions législatives.

C'est en ce sens qu'il revient sur les objectifs de la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 d'achever et de rationaliser la carte intercommunale dans le cadre des Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale.

Monsieur le Maire indique que l'orientation de la loi, bien qu'encore en discussion, est de fixer un seuil de viabilité des E.P.C.I. à 20 000 habitants. A cela s'ajoute des questions essentielles que sont les projets de territoires, les bassins de vie et l'exercice des compétences.

Monsieur le Maire rappelle que le Pays Grand'Combe, composé de neuf communes avec près de 14 000 habitants, serait donc impacté par ces nouvelles mesures.

Il met en avant les fortes potentialités du territoire notamment en terme d'équipements culturels et sportifs, des zones d'activités économiques, et d'un tissu associatif très présent.

Dans cette profonde période de mutation, mais riche de son expérience, le Pays Grand'Combe doit saisir les opportunités de travailler à la construction de nouvelles solidarités territoriales et humaines.

Monsieur le Maire reconnaît que le bassin de vie, en termes de santé, d'éducation, de chalandises, porte la population du Pays Grand'Combe à se tourner vers Alès. Il propose, dans un souci de responsabilité et pour l'intérêt général du territoire, un rattachement avec l'agglomération d'Alès.

Monsieur le Maire demande de l'autoriser à solliciter l'intervention des services de l'Etat pour une étude sur l'intérêt et la cohérence, tant géographique que des compétences, de cette démarche.

Une discussion s'engage autour de cette annonce. Chaque groupe politique composant l'assemblée délibérante a l'occasion de s'exprimer. Tous, unanimement et pour l'intérêt du territoire, sont favorables à la mise en œuvre de cette proposition.

**Pas d'observation
Adopté à l'unanimité**

L'ordre étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

**Le Maire de La Grand'Combe
Vice-Président du Conseil Général**

Patrick MALAVIEILLE

